



AIDE MÉMOIRE POUR TENIR UNE ACTIVITÉ ÉQUESTRE MAISON

Ce document a été préparé afin d'aider les organisateurs d'activités équestres maison à tenir des activités sécuritaires et conformes aux directives de la Direction de la santé publique du Québec. À noter qu'en raison du caractère évolutif de la situation de pandémie actuelle, nous vous invitons à consulter régulièrement le site du Gouvernement du Québec COVID-19

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/

Le **responsable** de l'activité doit :

- Se conformer à toutes les exigences et recommandations des autorités gouvernementales de façon à éliminer ou contrôler les risques ;
- Informer les participants qu'il ne peut pas garantir qu'aucune personne ne sera infectée par la COVID-19 ;
- Informer les participants qu'ils doivent être conscients que leur participation à l'activité équestre peut augmenter les risques de contracter la COVID-19, malgré toutes les mesures en place;
- Faire signer des formulaires de reconnaissance de risques aux participants et à leurs accompagnateurs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Nombre maximal de plateaux (carrière, manège intérieur, aire d'échauffement, écurie) sur les lieux de l'activité en même temps : **aucune limite** ;
- Plateau : espace délimité qui permet que les personnes présentes puissent facilement respecter la distanciation physique de 2 m ;
- Nombre maximal de personnes sur un plateau en même temps : déterminé par l'organisateur ;
- Personne : un participant, un entraîneur, un palefrenier, un accompagnateur, un officiel ou un membre de l'équipe du responsable ;
- Nombre maximal de spectateurs par plateau : 250

- Nombre maximal de plateaux de 250 spectateurs : 1 seul à moins que des plateaux distincts et non contigus et pour lesquels des zones d'accès ou d'attente séparées sont utilisées, soient disponibles.
- Nombre de chevaux sur le site en même temps : **aucune limite** ;
- Nombre maximum de journées pour une même activité : **aucune limite** ;
- Présence de personnes provenant d'une autre région ou d'une autre province que celle du lieu de l'activité : **possible, si les déplacements peuvent se faire en limitant les arrêts jusqu'à destination** ;
- Espaces extérieurs à privilégier;

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR TOUS (voir affiche en annexe)

- Respectez la distanciation physique de 2 m en tout temps et en tout lieu ;
- Respectez les consignes pour les déplacements ;
- Respectez les consignes concernant l'utilisation d'équipement ou des toilettes ;
- Lavez fréquemment vos mains ;
- Ne touchez pas vos yeux ou votre bouche avec les mains ;
- Éternuez et tousssez dans votre coude ;
- Jetez vos mouchoirs dès utilisation ;
- Porter un couvre-visage est obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus en tout temps (à l'arrivée et dans les déplacements) dans les lieux intérieurs. Cependant, certaines exceptions s'appliquent : pendant l'activité équestre (monté ou à l'attelage) et lorsque les personnes sont assises dans une estrade ou une aire de repos et que la distanciation physique de 2 m est respectée.
- Évitez de toucher aux animaux qui ne vous appartiennent pas ;
- Ne participez pas à l'activité si vous éprouvez des symptômes ou si vous êtes atteint de la COVID-19 ou si vous avez été en contact étroit avec une personne symptomatique ou placée en isolation en raison de la COVID-19.

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

- Recruter suffisamment de personnes pour le bon déroulement de l'activité ;
- Informer les membres de l'équipe qu'ils ne doivent pas se présenter sur les lieux de l'activité s'ils ont des symptômes et qu'ils doivent quitter s'ils sont déjà sur les lieux ;
- Vérifier quotidiennement qu'aucun membre de l'équipe ne présente de symptômes ;
- Protéger les membres de l'équipe par des aménagements ou des barrières physiques entre eux et les participants ;
- Prévoir des horaires de nettoyage ;
- Limiter le partage et la manipulation de matériel à de très petites équipes et prévoir le nettoyage entre chaque équipe ;

- Fournir aux membres de l'équipe une solution hydroalcoolique si une installation de lavage de mains n'est pas disponible à proximité.

AMÉNAGEMENT DU OU DES PLATEAUX DE L'ACTIVITÉ

- Prévoir une délimitation (clôture, marque au sol ou autre) s'il y a plus d'un plateau ;
- Installer des stations pour le lavage des mains aux endroits névralgiques et pour chaque plateau ;
- Prévoir les déplacements entre les plateaux et aux autres endroits névralgiques soit :
 - a) en donnant un sens à la circulation;
 - b) en prévoyant un espace permettant la distanciation physique de 2 m pour le croisement ou le dépassement de personnes ;
- Organiser les lieux communs comme les douches pour chevaux ou le partage de boyaux d'arrosage, rallonges électriques ou autres pour que le nettoyage de l'équipement soit fait entre chaque usage ;
- Utiliser un manège intérieur seulement s'il est bien ventilé.

AFFICHAGE ET SIGNALISATION

- Installer des affiches des mesures d'hygiène, de l'étiquette respiratoire et de distanciation physique à tous les endroits stratégiques ;
- Préparer et afficher un plan des lieux en y indiquant les interdictions et les consignes pour les déplacements ;
- Mettre en place une signalisation (ex. : marquage au sol) afin de faciliter le respect du 2 m de distanciation aux endroits agissant comme des goulots d'étranglement.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- Fournir le matériel de nettoyage ;
- Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées ;
- Prévoir le nettoyage des blocs sanitaires à chaque 4 heures de travail et leur désinfection quotidienne ;
- Inviter les participants à se laver les mains avant d'accéder au bloc sanitaire et avant d'en ressortir et ceci également pour chaque plateau ;
- Nettoyer et désinfecter les boxes après leur utilisation s'ils doivent être réutilisés dans un délai inférieur à 48 heures.

PROGRAMMATION

- Élaborer la programmation/l'horaire de l'activité en ayant d'abord à l'esprit de limiter les risques de transmission de la COVID-19 ;
- Élaborer la programmation/l'horaire pour éviter la circulation inutile des participants et pour limiter les croisements entre eux ;

COMMUNICATION

- Communiquer seulement de façon électronique ;
- Expédier une confirmation d'inscription ;
- Informer les participants des mesures sanitaires, des consignes et des horaires qu'ils devront respecter en communiquant personnellement avec eux à l'avance et de façon électronique :
 - a) Fournir un plan pour se rendre sur les lieux de l'activité ;
 - b) Fournir un plan des lieux en indiquant clairement l'accès ;
 - c) Fournir l'horaire de l'activité ;
- Informer les participants qu'ils devront apporter leur propre équipement de nettoyage et autres ainsi que des sacs pour leurs déchets ;
- Transmettre les coordonnées d'une personne de référence (COVID-19) aux participants ;
- Informer les participants de ne pas emmener leur chien sur les lieux de l'activité.

INSCRIPTION ET MÉTHODES DE PAIEMENT

- Favoriser les inscriptions électroniques ;
- Prévoir l'inscription des accompagnateurs ;
- Éviter la manipulation de papier, d'argent et de formulaires ;
- Favoriser les paiements électroniques ou par carte sans contact ;
- Préparer le registre des inscrits et des accompagnateurs.

REMISE DE PRIX

- Éviter l'affichage des résultats ;
- Fournir les résultats de façon électronique aux participants ;
- Privilégier les remises de prix dans un espace extérieur ;
- Éviter l'utilisation de dossards, favoriser plutôt une autre méthode d'identification.

ACCÈS AUX PLATEAUX DE L'ACTIVITÉ

- Mettre en place un système pour contrôler le nombre maximal de personnes déterminé par l'organisateur sur chacun des plateaux de l'activité en tout temps ;
- Tenir le registre de toutes les personnes (participants, accompagnateurs, membres de l'équipe) présentes sur les lieux de l'activité et y inscrire également les noms des personnes qui se trouvent sur les lieux de l'activité même s'ils ne sont pas des participants ou des accompagnateurs (pensionnaire(s));
- Avoir un préposé à l'accueil en tout temps dont le rôle sera de limiter l'accès du ou des plateaux aux seules personnes attendues et de vérifier que les personnes qui accèdent au site ne présentent pas de symptômes de la COVID_19 en leur posant des questions et en les observant.

SYMPTÔMES COVID-19 ET MESURES PARTICULIÈRES

Les symptômes sont les mêmes que ceux de la grippe, du rhume et incluent une hausse de température.

- Avoir une trousse de premiers soins et y ajouter le matériel de protection (gants, masques et protections oculaires ou visières, blouse, sacs refermables et solution hydroalcoolique de 60 % - 70 %) ;
- Mettre à la disposition des membres de l'équipe, les équipements de protection individuelle, nécessaires et en nombre suffisant;
- Former les membres de l'équipe à l'utilisation des équipements de protection ;
- Identifier une personne de référence (COVID-19) et transmettre ou afficher ses coordonnées.

ISOLEMENT

- Identifier un endroit afin d'isoler une personne qui présente des symptômes ;
- Prévoir un protocole pour l'accompagnement d'une personne qui présente des symptômes COVID-19, et ce, jusqu'à ce qu'elle quitte les lieux de l'activité ;
- Connaître et afficher le numéro de la ligne info coronavirus, 1 877 644-4545 ;
- Être en mesure de fournir aux autorités sanitaires la liste de toutes les personnes présentes sur les lieux pendant toute la durée de l'activité.